



COMPTE-RENDU **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille douze, le 14 mars, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Avit de Soulège sous la présidence de Monsieur David Ulmann.

Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 31
Votants : 31
Date de convocation : 8 mars 2012

David Ulmann, Président,

Mme Escarmant, MM Dufour, Favereau, Maumont, Naudon, Parmentier (départ à 19h45), Régner, Reix, Vallon (départ à 19h45), Vice-Présidents,

MM Allegret, Bazus, Bertin, Boileau, Borderie, Mme Deycard (suppléante de M. Bouilhac – départ à 19h45), M. Chalard (départ à 19h45), Mmes Desrozier, Dubreuil, MM Frechou, Garcia (départ à 19h45), Ginoux, Gourgousse, Villemiane (suppléant de M. Lacaze), Laclotte, Lafage, Piroux, Mmes Basque (suppléante de M. Provain), Ribeyreix (départ à 19h45), MM Hospital (suppléant de Mme Van Melle), Vérité, Délégués communautaires.

EXCUSES: Mme Allegret, M. Bouilhac, Mme Bouriane, MM Château, Fritsch, Mme Grelaud, M. Grenouilleau, Mme Impériale, M. Lacaze, Mme Maury, M. Provain, Mme Van Melle.

Secrétaire de Séance : M. Dufour

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président la remercie ainsi que l'ensemble des délégués communautaires pour leur présence et ouvre la séance.

Il dresse la liste des excusés.

Il propose d'élire un secrétaire de séance.
Monsieur Dufour est élu secrétaire de séance.

I - Budget Primitif 2012 de l'Office de Tourisme du Pays Foyen (12-26)

Monsieur Jean Régner, Vice-Président délégué aux Finances, présente le Budget Primitif de l'Office de Tourisme par chapitre et annonce qu'il s'équilibre de la manière suivante :

- en fonctionnement : 171 652 €
- en investissement : 6000 €

Après discussion, et sur proposition unanime du Bureau, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le Budget.

II - Approbation du Compte Administratif et Affectation du résultat C D C 2011 (12-27)

Monsieur le Président propose le vote du Compte Administratif 2011 établi en corrélation avec Monsieur le Trésorier et Propose l'affectation du résultat suivante :

- **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	déficit :	33 883,41 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent	383 347,65 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	349 464,24 €

- **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	déficit :	244 144,11 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	73 011,02 €
Résultat comptable cumulé :	déficit :	171 133,09 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	341 277,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	265 118,00 €

Solde des restes à réaliser	- 76 159,00 €
-----------------------------	---------------

(B) Besoin (-) réel de financement (D 001) :	247 292,09 €
--	--------------

Excédent (+) réel de financement (R 001) :	€
--	---

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :

	247 292,09 €
--	--------------

En excédent reporté à la section de fonctionnement 102 172,15 €
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

- **Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté €	R 002 : excédent reporté 102 172,15 €	D 001 : solde d'exécution N-1 €	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 247 292,09 €

Sur proposition unanime du Bureau, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2011,
- Approuve l'affectation du résultat ci-dessus.

III - Approbation du Compte Administratif et Affectation du résultat SPANC 2011 (12-28)

Monsieur le Président propose le vote du Compte Administratif 2011 établi en corrélation avec Monsieur le Trésorier et Propose l'affectation du résultat suivante :

- **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	déficit:	6 959,17 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :	37 142,73 €
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	30 183,56 €

- **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	déficit/excédent :	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	269,72 €
Résultat comptable cumulé :	excédent :	269,72 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		0,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0,00 €
Solde des restes à réaliser		0,00 €

(B) Besoin (-) réel de financement (D 001) :.....€

Excédent (+) réel de financement (R 001) :.....€

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :..... 0,00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement30 183,56 €
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

- **Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté €	R 002 : excédent reporté 30 183,56 €	D 001 : solde d'exécution N-1 €	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé €

Sur proposition unanime du Bureau, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2011 du SPANC
- Approuve l'affectation du résultat ci-dessus.

IV - Approbation du Compte Administratif et Affectation du résultat MARPA 2011 (12-29)

Monsieur le Président propose le vote du Compte Administratif 2011 établi en corrélation avec Monsieur le Trésorier et Propose l'affectation du résultat suivante :

- **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	déficit / excédent :	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	déficit / excédent :	0,00 €
Résultat de clôture à affecter :	déficit / excédent :	0,00 €

- **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	déficit :	65 979,23 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	0,00 €
Résultat comptable cumulé :	déficit :	65 979,23 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	2 479 019,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	2 545 000,00 €

Solde des restes à réaliser	+ 65 981,00 €
-----------------------------	---------------

(B) Besoin (-) réel de financement (D 001) :€

Excédent (+) réel de financement (R 001) :€

- **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) : 0,00 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement0,00 €
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

- **Transcription budgétaire de l'affectation de résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté €	R 002 : excédent reporté €	D 001 : solde d'exécution N-1 €	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé €

Sur proposition unanime du Bureau, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote le Compte Administratif 2011 de la MARPA,
- Approuve l'affectation du résultat ci-dessus.

V - Débat d'orientations Budgétaires (DOB) (12-30)

Conformément à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, un débat a lieu au Conseil Communautaire sur les orientations générales du Budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Sur proposition unanime du Bureau, Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2012, présenté ce jour, conjointement en annexe, par Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances.

VI - Plan de financement du Libournais (12-31)

Monsieur Le Président présente le plan de financement des 2 postes portés par la Communauté de Communes du Pays Foyen dans le cadre de l'action du PLIE du Libournais :

- Référent de parcours,
- Chargé de relations entreprises.

Plan de financement PLIE-CRE dans le cadre du FSE

Référent de parcours

Coût de l'opération :	42 827,16 €
Subvention FSE :	38 544,44 €
Autofinancement :	4 282,72 €

Chargé de relations entreprises

Coût de l'opération :	35 553,98 €
Subvention FSE :	26 947,18 €
Participation CDC Castillon/Pujols :	4 157,17 €
Autofinancement :	4 449,63 €

Monsieur Le Président sollicite l'accord des membres du Conseil de Communauté.

Sur proposition unanime du Bureau, Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement ainsi présenté,
- Notifie la présente délibération au PLIE du Libournais ainsi qu'à la Trésorerie de Sainte Foy La Grande.

VII - Charte de l'action sociale (12-32)

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays Foyen adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour l'ensemble de son personnel.

Il précise que lors de l'Assemblée Générale du CNAS, les adhérents ont adopté une charte de l'Action Sociale qui a pour objectifs de réaffirmer les valeurs du CNAS à savoir la solidarité et la mutualisation et d'autre part de renforcer le rôle des délégués élus et agents et des correspondants.

Après lecture de la charte de l'Action Sociale, il propose au Conseil de Communauté de s'exprimer.

Sur proposition unanime du Bureau, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la charte de l'action sociale ainsi présentée,
- Habilité Monsieur le Président, Madame Grelaud, Vice-Présidente de l'Action Sociale, déléguée élue et Madame Ulmann, déléguée agent et correspondante à signer cette charte,
- Notifie la présente délibération au CNAS.

Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,
Le 19 mars 2012



David Ulmann
Président

